Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 081-200052660-20261020-2026_41-DE

Hautes Terres d'Oc

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial des HAUTES TERRES D'OC

Comité syndical du 20 octobre 2026

Nombre de membres : • En exercice : 18 • Qui ont pris part à la délibération : 13	L'an deux mille vingt-six, le vingt octobre, à dix heures, le Comité Syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Brassac (27 Avenue du Sidobre).
Date de convocation : 9 octobre 2026	**Etaient présents** : Pour la C/C Sidobre Vals et Plateaux : Patrick CHAPEAU, Gilles COMBES, Jean-Claude GUIRAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Michel PERALES (représente Christine BERNOT), Françoise PONS et Alain RICARD. Pour la C/C du Haut-Languedoc : Robert BOUSQUET, Alain CABROL, André CABROL, Pierre ESCANDE, Gorette RAYNAUD et Daniel VIDAL.
	Absents excusés : Christine BERNOT (donne pouvoir à Michel PERALES), Astrid SEGUIER, Marie-José BROUSSE, Jacqueline GRANIER et Jim RONEZ.
	Alain RICARD a été désigné secrétaire de séance.

Délibération N° 2026-29 – Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF et de la Convention Territoriale de Coopération (CTC) avec la MSA

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le projet de Convention Territoriale Globale (CTG) des Hautes Terres d'Oc et la Convention Territoriale de Coopération (CTC) ainsi que son plan d'actions (commun aux 2 conventions).

Ces conventions contractualisent le projet social de territoire des Hautes Terres d'Oc.
Ce projet a été coconstruit avec les acteurs du territoire (élus, associations, services à la population, habitants du territoire, etc). Des groupes de travail et des questionnaires ont été mis en place.
La convention permet de contractualiser la stratégie, ses enjeux ainsi que le plan d'actions pluriannuel (2027-2031).

En effet, la CTG est un dispositif contractuel entre la CAF du Tarn, la CAF de l'Hérault, la MSA Nord Midi-Pyrénées, la Préfecture du Tarn, le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), le PETR des Hautes Terres d'Oc et les Communautés de Communes.

Ce dispositif est transversal et aborde différentes thématiques : petite enfance, enfance jeunesse, parentalité, accès aux droits, animation de la vie sociale, handicap, inclusion sociale, etc. Ces thématiques font écho à la branche « familles » des CAF.

De plus, au vu des spécificités territoriales, le projet social de territoire compte d'autres thématiques : bien vieillir (aidants & aidés, personnes âgées isolées, résidence autonomie, EHPAD, SSIAD, etc), les

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 081-200052660-20261020-2026_41-DE

habitats partagés, la prévention santé, etc. Raison pour laquelle le territoire a été reconnu comme prioritaire par la MSA Nord Midi-Pyrénées. Par conséquent, une convention territoriale de coopération liera la MSA et le PETR des Hautes Terres d'Oc.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :
APPROUVE le projet social de territoire du PETR des Hautes Terres d'Oc,
AUTORISE le Président à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) et tous actes afférents à cette démarche,
AUTORISE le Président à signer la Convention Territoriale de Coopération (CTC) et tous actes afférents à cette démarche,

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Brassac, le 20 octobre 2026.

Le président,
Daniel VIDAL.

Le secrétaire de séance,
Alain RICARD.

POLE TERRITORIAL DES HAUTES TERRES D'OC ★34-81★